## Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Subvention de fonctionnement et convention de partenariat 2010

*M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur*: La Ville, partenaire du festival et du concours, apporte son soutien financier et logistique à ces événements depuis leur création. L'activité de l'association s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, concourt à son offre musicale et contribue à sa renommée.

Le festival se déroulera du 17 au 25 septembre 2010 et sera inauguré par un concert d'ouverture gratuit, Place de la Révolution. La Ville apporte, en plus de son aide au fonctionnement de l'association, une aide spécifique à l'organisation de ce concert d'ouverture.

Dans ce cadre, une convention matérialise les conditions de participation de la Ville, à savoir :

- ➤ le versement d'une subvention globale de 221 760 € qui sera versée en deux fois à l'Association.
  - ❖un premier versement, au 1<sup>er</sup> février, équivalent à la moitié de la subvention de fonctionnement, soit 99 880 €
  - ❖ un deuxième versement, au 15 mai, équivalant à la deuxième moitié de la subvention de fonctionnement, augmentée de la subvention spécifique de 22 000 € pour l'organisation du concert inaugural, soit 121 880 €.
- ➤ le soutien de la Ville en matière de prestations logistiques (mise à disposition des lieux et matériel technique, moyens en communication, décoration florale).

L'association, quant à elle, s'engage à mettre en œuvre les orientations définies et à maintenir la modulation des prix des places de concerts afin qu'ils restent abordables pour les spectateurs.

La convention est établie pour l'année 2010 et expirera le 31 décembre 2010.

En cas d'accord, la somme totale de 221 760 € sera prélevée au chapitre 65.33/6574.89027 CS 41000.

## **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ces dispositions,
- approuver le versement de la subvention dans les conditions sus-indiquées,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Culture et au Patrimoine à signer la convention à intervenir pour l'année 2010 avec l'Association Festival International de Musique de Besançon/Franche-Comté.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. DAHOUI et M. MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.